

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT DEUX****Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°001****OBJET : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2025 AVEC LA  
CAF**

M. Le Président informe les membres du Conseil Communautaire des pistes de fiches actions exposées lors des dernières Conférences des Maires et du dernier Conseil.

Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie locale, l'accès aux droits et aux services, l'accès et le maintien dans le logement pour les publics fragiles, l'accompagnement des familles en difficulté.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise M. le Président à signer la Convention Territoriale Globale 2022-2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales (projet ci-annexé).
- Dit que les dépenses et les recettes seront prévues au budget annexe enfance jeunesse

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-DELIB2022-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°002**

**OBJET : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UN  
SECTEUR DE POUILLY SOUS CHARLIEU**

Vu la délibération n°193 du Conseil Communautaire en date du 16/12/2021 qui accepte la délégation de compétence droit préemption urbain de la Mairie de Pouilly sous Charlieu à Charlieu Belmont Communauté pour les parcelles suivantes : OD1349, OD1350, OD1351, OD206, OD207, OD208, OD209, OD163, OD164 et OD165

M. le Vice-président en charge de l'économie rappelle qu'en cas d'une DIA - Déclaration d'Intention d'Aliéner - déposée pour les parcelles identifiées (listées ci-dessus), le Conseil Communautaire dispose de deux mois à compter de la réception de la DIA pour faire savoir si la Communauté de Communes souhaite ou non acquérir les parcelles. Le Conseil sera consulté s'il est amené à se réunir dans ce délai.

Avec ce délai assez court et la tenue des conseils communautaires environ tous les mois sauf en août ; et en vertu de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales où il n'est pas stipulé que la délégation du droit de préemption ne peut être déléguée au Président.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- délègue le droit de préemption urbain pour les parcelles suivantes OD1349, OD1350, OD1351, OD206, OD207, OD208, OD209, OD163, OD164 et OD165 sur Pouilly sous Charlieu au Président de la Communauté de Communes,
- autorise le Président à préempter jusqu'à 3 € HT / m<sup>2</sup> pour les parcelles listées ci-dessus, d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires liés au droit de préemption concernant les parcelles listées

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté

De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception, Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220100-N2022-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil VINGT DEUX

#### Le 20 Janvier 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

### N°2022/N°003

## OBJET : PARTENARIAT ENVIE D'R ET ADHESION CAP RURAL

M. le Vice-président en charge de l'économie rappelle que par délibération en date du 20 mai 2021, les élus du Conseil Communautaire ont approuvé l'adhésion à Cap Rural pour l'année 2021 afin de tester le dispositif Envie d'R,

Pour rappel, ce dispositif Envie d'R est un réseau de territoires ruraux de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Envie d'R permet à ces territoires de mutualiser de nouveaux outils au service des porteurs de projets urbains candidats à une installation en milieu rural, d'avoir une visibilité plus importante, et de rentrer plus facilement en contact avec des acteurs de l'urbain... et ainsi de renforcer leurs actions locales en faveur de la création d'activités. C'est une logique de coopération de moyens, de mutualisation...là où seuls ils ont difficilement la capacité d'agir.

Le réseau donne accès à un certain nombre de moyens aux territoires membres :

- Une méthodologie pour construire des offres d'installation et de reprise d'activités
- Une mise en réseau avec les prescripteurs et acteurs urbains de l'accompagnement
- Une force de communication plus impactante à l'échelle régionale et au-delà :
  - o Communication
  - o Site internet mutualisé avec liste des offres de création / reprise d'activité : <https://enviedr.com/>
  - o Mise en contact avec des entrepreneurs

En 2021, Envie d'R est un réseau de 14 territoires ruraux.

Retour sur l'année 2021 pour Charlieu Belmont Communauté

- Création sur le site internet d'une page territoire spécifique à Charlieu Belmont Communauté avec un témoignage d'une porteuse de projet venant de l'extérieur,
- Intégration de locaux vacants de notre territoire sur le site internet,
- Participation à des journées d'échanges entre territoires ruraux,
- Participation au séminaire d'élus,
- Participation au salon Go Entrepreneur

Suites envisagées pour le réseau Envie d'R :

Les structures Envie d'R ont souhaité demander un engagement sur 2 ans aux territoires membres, c'est pourquoi il nous est demandé de signer une convention pour les années 2022-2023. Une charte d'engagement des structures dans Envie d'R est à valider par chaque structure, l'engagement est le suivant :

- Adhérer aux objectifs de la démarche : coopérer entre acteurs des territoires et avec des acteurs de l'accompagnement de l'urbain pour stimuler la création d'activités en favorisant les mobilités d'actifs et les activités économiques entre villes et campagnes,
- Etre acteur de la démarche : participer aux réunions, aux journées thématiques, aux salons...
- Avoir une approche mutualisée au service des porteurs de projets
- Avoir une approche personnalisée au service de chaque porteur de projet ayant ciblé son territoire
- Identifier Cap Rural en tant que structure d'appui et coordinatrice
- Mobiliser en continue les élus et chargés de mission de son territoire au service de la démarche
- Participer financièrement à la démarche
- S'impliquer dans les actions de professionnalisation et de transfert de méthodes
- Être ambassadeur de la démarche et communiquer sur cette dernière

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Adhère à la convention pour les années 2022 et 2023 à Cap Rural, pour un montant de 500 € pour 2022,
- S'engage à respecter la charte d'engagement d'Envie d'R,
- Accepter le financement du dispositif Envie d'R à hauteur de 2 500 € par an pour deux ans
- Autorise le Président à signer la convention de partenariat Envie d'R pour les années 2022-2023.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement pour les années 2022 et 2023.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

### N°2022/N°004

### OBJET : TRAVAUX ZONE DE POUILLY SOUS CHARLIEU

Monsieur le Président rappelle que par les délibérations n°152 et n°153 du 21 octobre 2021, le Conseil Communautaire a approuvé les ventes de terrains sur la zone des Beluzes à Pouilly sous Charlieu pour les projets des entreprises TPS et TMAGRI. Pour desservir les parcelles vendues ainsi que pour avoir une voie pour l'extension future de la zone des Beluzes, des travaux doivent être engagés.

Les travaux sont à engager rapidement car les entreprises ont besoin de cette voie pour accéder à leurs parcelles. Et les gérants des entreprises ont la volonté de lancer les travaux à court terme – période jusqu'au printemps propice car l'activité est au ralenti pour ces deux entreprises.

En vertu de l'article 142 de la loi ASAP, les marchés publics de travaux peuvent être conclus sans publicité ni mise en concurrence jusqu'au seuil de 100 000 euros HT, jusqu'au 31 décembre 2022 inclus.

C'est dans ce cadre que l'entreprise THIVENT a été contacté pour réaliser un devis pour ces travaux d'extension de voirie et d'extension de réseaux (eaux pluviales, assainissement, eau potable). Le devis s'élève à 95 399,36 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Retient la proposition de l'entreprise THIVENT SAS qui s'élève à 95 399,36 € HT,
- Autorise le Président à signer le devis et toutes pièces concernant ces travaux,
- Dit que la dépense sera prévue sur le budget de la zone d'activités des Beluzes à Pouilly sous Charlieu.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°005**

### **OBJET : AVENANT CONVENTION REGIONALE POUR LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)**

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie rappelle le contexte de La loi NOTRe qui confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de ces différentes interventions.

Cette convention permet à l'EPCI de verser des aides (subventions, prestations de services, prêts, avances remboursables)

Le 1er schéma SRDEII a été signé pour 5 ans de 2017 à 2021.

La convention entre la Région et Charlieu Belmont Communauté (au 14/12/2021) comprend les éléments suivants :

- **Article 3 :**

- o Fonds de soutien aux projets accompagnés par un pôle de compétitivité
- o Appel à projet innovation lancé par la CCI
- o Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

- **Article 4 :**

- o Initiative Loire : aide au fonctionnement / participation au fonds prêt d'honneur classique / participation au fonds d'honneur spécifique
- o Réseau Entreprendre Loire : aide au fonctionnement / participation au fonds prêt d'honneur

La convention se termine au 31/12/2021.

L'année 2021 a été une année record en termes de dépôt de dossiers concernant la subvention « Aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente ». Il est important d'avoir cette aide à proposer aux commerçants / artisans qui investissent dans les centres-bourgs de notre territoire.

Le prochain SRDEII va être mis en place pour la période 2023-2027. Il sera adopté au plus tard le 3 juillet 2022 et les nouvelles conventions seront signées avant le 31/12/2022. Nous pourrions dans ce nouveau schéma intégré de nouveaux dispositifs ou modifié certains en place.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve un avenant de prolongation simple de la convention pour l'année 2022 (fin au 31/12/2022) c'est-à-dire que seul la date est modifiée, le contenu des articles 3 et 4 restent identiques à la version de la convention SRDEII signée le 10 décembre 2018,
- Autorise le Président à signer cet avenant de prolongation simple d'un an (projet joint),

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GARDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°006**

### **OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR D'ACTIVITES DU BRIONNAIS A CHARLIEU POUR LE PROJET DE LOIC PLAINARD**

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie rappelle qu'en 2021, Baptiste THEVENET - gérant de l'entreprise SARL THEVENET BAPTISTE, et Loïc PLAINARD - gérant de l'entreprise SARL PLAINARD COUVERTURE ont été reçus à la Communauté de Communes pour des projets de développement de leurs entreprises.

Parmi les propositions, les deux gérants ont souhaité acquérir des parcelles sur la zone d'activités du Brionnais à Charlieu.

Il restera une surface de 6 749 m<sup>2</sup> à commercialiser entre le terrain réservé pour l'entreprise SARL THEVENET BAPTISTE et l'entreprise MAGNIN.

M. PLAINARD a une entreprise de charpente couverture – SARL PLAINARD COUVERTURE – avec 4 salariés, il est locataire d'un atelier sur Charlieu qui n'est pas adapté à son activité notamment pour les livraisons des matériaux, les camions ne peuvent pas entrer sur la parcelle, ils livrent en étant stationner sur la route.

Le gérant souhaite acquérir une parcelle d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités du Brionnais pour installer un bâtiment de 440 m<sup>2</sup> avec des places de parking, des racks de présentation de tuiles et un dépôt à l'arrière du bâtiment.

C'est par le biais d'une SCI qui le terrain sera acheté.

Il travaille actuellement sur le permis de construire avec son architecte, il souhaite que le dépôt du permis de construire se fasse au plus vite.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle AI 125 de la zone d'activités du Brionnais à Charlieu pour le projet de M. PLAINARD,
- Fixe le prix de vente à 15 € HT / m<sup>2</sup>,
- Dit que le projet sera porté par une SCI (en cours de constitution),
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,

- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise M. le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil VINGT DEUX

#### Le 20 Janvier 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°007**

### **OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE SUR D'ACTIVITES DU BRIONNAIS A CHARLIEU POUR LE PROJET DE BAPTISTE THEVENET**

Monsieur le Vice-président en charge de l'économie rappelle qu'en 2021, Baptiste THEVENET - gérant de l'entreprise SARL THEVENET BAPTISTE, et Loïc PLAINARD - gérant de l'entreprise SARL PLAINARD COUVERTURE ont été reçus à la Communauté de Communes pour des projets de développement de leurs entreprises.

Parmi les propositions, les deux gérants ont souhaité acquérir des parcelles sur la zone d'activités du Brionnais à Charlieu.

Il restera une surface de 6 749 m<sup>2</sup> à commercialiser entre le terrain réservé pour l'entreprise SARL THEVENET BAPTISTE et l'entreprise MAGNIN.

M. THEVENET a une entreprise de maçonnerie – SARL THEVENET BAPTISTE - installée actuellement à Mars. Ils sont 6 salariés dans l'entreprise. Le local actuel n'est plus adapté au vu du nombre de salariés notamment par le manque de sanitaires et l'espace de stockage n'est pas suffisant. Ils sont à l'étroit.

Le gérant souhaite acquérir une parcelle d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur la zone d'activités du Brionnais pour installer un bâtiment de 500 m<sup>2</sup> comprenant un bureau, une salle de réunion, des sanitaires.

C'est par le biais d'une SCI qui le terrain sera acheté.

Il travaille actuellement sur le permis de construire.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente d'un terrain d'une surface d'environ 3 000 m<sup>2</sup> sur la parcelle AI 125 de la zone d'activités du Brionnais à Charlieu pour le projet de Monsieur THEVENET,
- Fixe le prix de vente à 15 € HT / m<sup>2</sup>,
- Dit que le projet sera porté par une SCI (en cours de constitution),
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents réglementant la zone d'activités,

- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise M. le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE****L'an deux mil VINGT DEUX****Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCARVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°008****OBJET : DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE  
DESTINEE A FAIRE FACE A UN BESOIN PONCTUEL ET EVENTUEL DE  
DISPONIBILITES BUDGET TRAITEMENT DES BOUES**

Considérant l'indépendance de trésorerie demandée pour le budget traitement des boues depuis le 1er janvier 2022, M. le Président indique qu'il est apparu plus prudent de prévoir une ligne de trésorerie pour ce budget pour assurer la trésorerie pour les périodes qui précèdent l'encaissement des redevances annuelles.

Une consultation a été lancée auprès des établissements bancaires – l'offre la plus avantageuse est celle du Crédit Mutuel.

Où et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à ouvrir auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL DU SUD EST une ligne de trésorerie dans la limite d'un plafond fixé à EUR 60 000,00 - dont les conditions sont les suivantes :
  - Durée : 1 an (soit jusqu'au 31/01/2023)
  - Taux : EURIBOR 3 MOIS (MOYENNE MENSUELLE) + 0,60 %
  - Intérêts : calculés prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours. Ils sont arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil et à l'échéance.
  - Commission : commission d'engagement de 0,10 % sur le montant autorisé, soit 60,00 EUR - payable à la signature du contrat
  - Commission de non utilisation : Néant

La ligne de trésorerie sera remboursée au plus tard pour la date précisée ci-dessus.

- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions particulières du contrat.
- Dit que les frais et intérêts seront prévus au budget annexe traitement des boues

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

Affichage : 22/09/2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

### L'an deux mil VINGT DEUX

### Le 20 Janvier 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCARVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

### N°2022/N°009

## OBJET : OUVERTURE DE CREDITS SUR LE BUDGET TRAITEMENT DES BOUES

M. le Président explique que le vote des budgets primitifs aura lieu en mars 2022 mais que pour autant des travaux ont été engagés sur l'unité des boues de Charlieu (nouveau portail) pour un montant total de 25 000 €.

Le programme 10 correspondant n'a pas les restes à réaliser suffisants pour couvrir les factures à venir d'ici la mi-mars, il y a lieu de les abonder de 14 500 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à engager, liquider et mandater des investissements sur le programme 10 du budget annexe traitement des boues (article 2314-10) à hauteur de 14 500 € (en plus des restes à réaliser).

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°010**

### **OBJET : REVISION PARTIELLE DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. DUBUIS, Vice-président en charge des Ressources Humaines annonce des mouvements de personnels concernant le secteur enfance jeunesse.

Une modification partielle du tableau des effectifs est proposée comme suit :

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	Modification
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
<b>Adjoint administratifs territoriaux :</b>			
- Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC - 17h30	1	Suppression au 1 <sup>er</sup> juillet 2022
- Adjoint administratif	TNC – 26h15	1	
	TNC 31h00	1	
<b>FILIERE SOCIALE</b>			
<b>Assistants territoriaux socio-éducatifs :</b>			
- Assistant socio-Educatif 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	
<b>Educateur territoriaux de jeunes enfants</b>			Ajout d'un poste au 1 <sup>er</sup> mars 2022
- Educateur principal de jeunes enfants 1 <sup>ère</sup> classe	TC	1	
<b>FILIERE ANIMATION</b>			

<u>Animateur territorial</u>			
- Animateur principal de 1ere classe	TC	1	A supprimer au 6 avril 2022
- Animateur	TC	1	
<u>Adjoints territoriaux d'animation :</u>			
- Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	TNC - 17h00	1	
	TNC - 26h38	1	
- Adjoint territorial d'animation	TC	1	

**AUTRES EMPLOIS :**

	TEMPS DE TRAVAIL sur 35H	Nombre de poste	Contrat
Chargé de mission CTG et Animatrice RAM	35 h	1	CDD A supprimer au 6 avril 2022
Contrat de projet CTG – niveau catégorie B filières administrative animation ou sociale	35 h	1	CDD 4 ans A ouvrir au 1 <sup>er</sup> mars 2022

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à valider les modifications partielles du tableau des effectifs telles que ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°011**

### **OBJET : CHOIX DU SCENARIO COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET BIODECHETS**

M. GROSDENIS Henri, vice-président en charge de la gestion et réduction des déchets expose les deux scénarios pour le futur marché de collecte des ordures ménagères qui va démarrer le 1er janvier 2023, faisant suite à l'étude menée par le bureau d'études Inddigo.

Il informe également le conseil des éléments concernant la mise en place du détournement des biodéchets de la collecte des ordures ménagères.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à valider le scénario 1 pour la collecte des OM (à savoir généralisation de la collecte en porte à porte en C 0.5 sauf pour certaines situations maintenues en C1 ou C2, proposition de mise en place de points de regroupement pour les résidences secondaires) et privilégier la gestion de proximité pour les biodéchets (à savoir compostage individuel et collectif).

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### **L'an deux mil VINGT DEUX Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

### N°2022/N°012

### **OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE OFFICE DU TOURISME**

M. Le Président rappelle qu'en lien avec sa compétence santé, Charlieu Belmont a initié depuis plusieurs mois des rencontres biannuelles avec les internes en médecine, permettant de mettre en avant l'attractivité du territoire. Un kit d'accueil, qui se voudrait geste symbolique, pourrait être proposé via l'Office du Tourisme avec une visite de Ville, des entrées aux musées de Charlieu et autres propositions valorisant le territoire pour une valeur individuelle de 50 €. Le budget total est ainsi estimé à 500 € par an.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à verser une subvention annuelle de 500 € à l'Office de Tourisme de Charlieu Belmont pour organiser et délivrer le kit d'accueil aux internes en médecine accueillis par les cabinets médicaux du territoire de Charlieu Belmont Communauté. Un avenant à la convention d'objectif de l'Office sera prévu à cet effet.
- Dit que la dépense sera prévue au budget principal en section de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARDE Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°013**

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CINEMA LOCAL AU FIL DU TEMPS**

M. Le Président rappelle qu'en lien avec sa compétence santé et pour témoigner son soutien aux 25 bénévoles actifs au centre de vaccination de Charlieu depuis un an maintenant, la collectivité souhaite, via son partenaire privilégié le cinéma local et l'association au fil du temps, proposer 2 places de cinéma à chacun. Pour ce faire une subvention exceptionnelle de (25x2x8) de 400 € sera versée à l'association gestionnaire du cinéma.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à verser une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association au fil du temps dès janvier 2022.
- Dit que la dépense sera prévue en section de fonctionnement du budget principal.

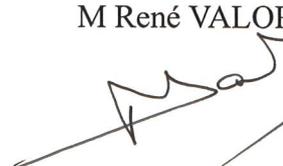
Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-013-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil VINGT DEUX**

**Le 20 Janvier 2022 à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

**N°2022/N°014**

## **OBJET : APS DU PROJET PISCINE INTERCOMMUNALE**

M. Le Président informe le conseil de l'avancement de l'Avant-Projet Sommaire piscine intercommunale, et donne une présentation complète et détaillée du projet :

Le bâtiment et son implantation : le bâtiment d'une SU de 2 207 m<sup>2</sup> est situé sur la partie nord du terrain tandis que les espaces extérieurs s'étendent sur le sud (sur 3 347 m<sup>2</sup>). Il propose une entrée différenciée pour le public et pour les groupes scolaires afin de permettre la dissociation des flux. Le bâtiment a été décalé sur l'ouest afin de proposer un accès groupes et livraison sur l'est et contourner ainsi les riverains (moins de nuisances sonores liées au passage des enfants et des véhicules de livraison). Cela permettra également de mutualiser avec la commune de Charlieu le portail d'accès technique et une partie de voirie déjà goudronnée sur le sud. La voirie technique est chiffrée dans le projet mais sur une largeur de 8 m ; après une rencontre avec le SDIS une piste d'économie devrait être possible en diminuant cette largeur. La zone technique à l'arrière du bâtiment a été réduite en supprimant les places de stationnement initialement dédiées au personnel, les m<sup>2</sup> gagnés ont été reportés au sud pour les plages engazonnées. Par rapport au concours, nous avons 180 m<sup>2</sup> de moins qui ont pu être optimisés notamment sur les circulations et les locaux techniques.

L'accueil et l'espace personnel : il a une SU de 226 m<sup>2</sup> soit 70 m<sup>2</sup> de moins par rapport au concours. Ce gain de place provient de la mutualisation de l'entrée du public et celle du personnel qui a permis de gagner sur les circulations, les halls et baisser le nombre d'accès (économie sur le poste menuiserie et diminution du risque d'intrusion). La distribution des bureaux et des sanitaires du personnel a été revue en la rendant plus compacte et moins étirée ; le nombre de fenêtres dans les bureaux a été diminué (non justifié par rapport à leur surface) ce qui les rend par ailleurs plus facilement aménageables. Le SAS d'entrée et l'espace salon public ont été inversés de façon à ce que les familles qui attendent dans le hall le fassent avec une vue sur le bassin d'apprentissage. Ces modifications faites il reste toutefois possible pour le personnel, les maîtres-nageurs notamment, d'avoir une liaison pied sec jusqu'aux bassins et jusqu'aux locaux MNS et infirmerie.

Les vestiaires et sanitaires : ils ont une SU de 617 m<sup>2</sup> soit presque équivalent par rapport au concours. En revanche s'ils restent avec des accès dissociés (public et groupes) leurs agencements ont été revus

notamment pour les vestiaires publics. Ces derniers étaient initialement conçus avec 4 vestiaires distincts ; 2 ont été transformés en « open space » ce qui permet de diminuer des cloisons, des portes et des circulations. Pour autant le nombre de cabines est identique et deux vestiaires sont conservés pour permettre de les ouvrir si l'affluence le nécessite (l'un ou les 2 ce qui optimise le ménage) mais aussi pour accueillir des collégiens si les vestiaires collectifs sont déjà occupés (car possible pour les collégiens d'être mélangés avec les flux publics). Les espaces déchaussage sont plus spacieux, les casiers ont été supprimés dans les vestiaires collectifs (juste porte-manteaux), l'espace bébé a été réduit et permet par ailleurs l'accès pied sec entre la zone personnel/vestiaires/bassins sans passer par le pédiluve ni le contrôle d'accès.

Les halles bassins : nous conservons un bassin sportif de 5 lignes d'eau de 1.80 m de profondeur, un bassin d'apprentissage de 128 m<sup>2</sup> de 0.90 m à 1.30 m de profondeur, un pentaglisserie entre les 2 bassins et des portes vitrées qui permettent de cloisonner ces bassins (sécurité et acoustique quand plusieurs activités), une plaine de jeux d'eau extérieure de 150 m<sup>2</sup>, un petit espace bien-être avec sauna et hammam de 33 m<sup>2</sup>. Les bassins sont prévus en inox revêtu, le pentaglisserie sera lui en résine (moins cher et plus simple à l'entretien). Le toit mobile sur le bassin d'apprentissage a été supprimé par rapport au concours pour raison économique et à la place une large ouverture avec des portes accordéon sera mise en place dans le prolongement du bassin d'apprentissage et donnant sur la plaine de jeux d'eau. Ce bassin d'apprentissage a une morphologie plus rectiligne (et non plus courbe comme au moment du concours pour des raisons économiques également) et l'entrée dans le bassin se fait désormais à proximité des vestiaires (plus logique pour un accès plus direct sans faire tout le tour du bassin) et de l'espace bien-être (notant qu'une petite partie du bassin présente des bancs massant et un jet type col de cygne donc dans l'esprit des activités bien-être). L'optimisation des plages intérieures a été recherchée tout en conservant une largeur de 3 m sur la longueur du bassin sportif. Sur ce dernier enfin les contre-marches ont été supprimées sur les longueurs mais conservées sur les largeurs.

Les locaux techniques : ils ont une SU de 257 m<sup>2</sup> soit 138 m<sup>2</sup> de moins que le concours. Ce gain de place a été possible grâce au choix de la solution perlite pour la filtration (à la place des billes de verre) qui nécessite moins de place. La perlite est une roche volcanique qui offre une meilleure filtration car plus lente et qui utilise beaucoup moins d'eau et d'énergie car elle ne nécessite pas le contre-lavage des filtres. Certes il s'agit d'une solution plus chère à l'investissement mais avec un retour sur 10 ans et avec un procédé plus écologique, car économique en eau et énergie. Le chauffage est toujours prévu par gaz notant qu'en phase APD il est prévu une étude comparative sur les différentes solutions environnementales : exploitation des données de l'étude géothermie (les premières données font ressortir qu'il n'y a pas de potentiel pour de la géothermie sur nappe, potentiellement sur sondes qui permettrait de couvrir 70 % des besoins mais avec la mise en place de 26 sondes de 150 m de profondeur, un champ de sondes qui serait réparti sur la totalité des espaces extérieurs donc à vérifier si cela est possible vu la densification nécessaire et l'éloignement à respecter par rapport aux réseaux, à la végétation + si travaux en cas de panne, on devra intervenir au niveau des plages...), solaire, photovoltaïque. Une réunion est prévue avec le SIEL pour étudier l'ensemble des possibilités, leurs coûts et financements.

Les espaces extérieurs : ils s'étendent sur 3 347 m<sup>2</sup> avec une emprise qui a été précisée depuis le concours. Un cheminement piéton en stabilisé conduit jusque l'entrée public, avec un parvis en béton désactivé, une haie arbustive côté riverains et des plages engazonnées clôturées. L'espace technique à l'arrière du bâtiment est également clôturé. Des plages minérales le long des halles bassins reliées aux plages engazonnées par un pédiluve (séparation par grillage et végétation), des merlons de terre pour offrir des espaces différenciés et des arbres pour l'ombrage. Un splashpad de 150 m<sup>2</sup> dans le prolongement du bassin d'apprentissage (des jeux pour les 1 à 8 ans) et un mur anti-bruit côté riverains.

Le coût du projet : Coût de 6 996 000 € HT soit une baisse de 99 000 € par rapport au concours (+ 157 000 € pour le contrôle accès hors marché maîtrise d'œuvre).

Des pistes d'économie qui n'ont certes pas suffi à revenir à l'enveloppe des 6 475 000 € (+ contrôle d'accès à 157 000 €) mais :

. des chiffrages précis, ordre APD, avec des demandes de prix faites auprès des entreprises,

- . un impact de l'évolution du coût des matières premières entre le concours rendu en juillet 2020 et aujourd'hui,
- . intégration de la solution perlite (surcoût de l'ordre de 100 000 €),
- . une amélioration de la fonctionnalité de l'équipement (plus compact, déchaussage plus spacieux, moins de circulations, vestiaires publics reconsidérés dans leur fonctionnement), des coûts d'entretien (toit mobile supprimé) et d'exploitation diminués (consommation fluides améliorée avec la perlite),
- . des pistes d'économie encore envisageables (lot VRD espaces verts) mais il faudra se garder une marge de manœuvre pour potentiellement d'autres solutions environnementales si elles s'avéraient avantageuses.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, avec 39 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire :

- Autorise M. le Président à valider l'Avant-Projet Sommaire de la piscine intercommunale.

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
De Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

### L'an deux mil VINGT DEUX

#### Le 20 Janvier 2022 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 Janvier 2022

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHIGNIER Bernard, M MATRAY Jean-Luc, M. GODINOT Alain, Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, M DURANTIN Michel, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, Mme URBAIN Sandrine, M VALENTIN Alain, M LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc, Mme LEBEAU Colette M VIODRIN Jérôme, M LE PAGE Clément, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard, Mme LARDET Anne Sophie.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme MONTANES Véronique, M FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme CALLSEN Marie-Christine

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique pouvoir à M MATRAY Jean Luc, M FAYOLLE Jean pouvoir à M MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole pouvoir à M DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie pouvoir à M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie pouvoir à M BERTHELIER Bruno, Mme CALLSEN Marie-Christine pouvoir à M CHENAUD Fabrice

Election d'un secrétaire de séance : M LE PAGE Clément, (Nandax)

### N°2022/N°014-BIS

## OBJET : RECRUTEMENT D'UN VTA SERVICE DECHETS MENAGERS

M. DUBUIS, Vice-président en charge des Ressources Humaines, propose au Conseil Communautaire la création d'un poste Volontaire Territorial en Administration au service déchets ménagers sous forme de contrat de projet de 12 mois à temps complet. Le volontaire recruté aurait pour mission le renfort du service du fait de la nouvelle répartition des missions en cours et surtout l'organisation des actions de prévention ainsi que la mise en forme du plan local d'élimination des déchets. Niveau catégorie C  
Pour rappel : le volontariat territorial en administration (VTA) permet aux collectivités territoriales rurales de bénéficier des compétences de jeunes diplômés le temps d'une mission de 12 à 18 mois maximum, au service de l'ingénierie de leurs projets. L'État aidera la collectivité territoriale dans son recrutement à hauteur d'une aide forfaitaire de 15 000 euros pour financer le recrutement indifféremment que celui soit de 12 ou 18 mois. Ce sont 800 VTA qui auront pu être aidés d'ici la fin de l'année 2022.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide le recrutement d'un VTA sur une période de 12 mois sous forme de contrat de projet à temps complet (référence adjoint technique) – à compter du 1er mars 2022.
- Autorise M. le Président à solliciter une aide de 15 000 € auprès de l'Etat au titre du dispositif VTA
- Dit que les dépenses et les recettes sont prévues au budget annexe déchets ménagers

Ainsi fait et délibéré, à Pouilly-sous-Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.



Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20220120-N2022-014-BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2022